

FICHE DE L'ANNEXE 3 - FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE SINISTRE DES ENTREPRISES

FAMILIALES OU ARTISANALES

Version adaptée pour les « ASSOCIATIONS »

A retourner **avant le 15 décembre 2017 inclus** à :

Saint-Martin :

Envoi postal ou dépôt sous enveloppe avec la mention « Fonds de secours Outre-mer- associations », à l'attention de Mme Charles, Préfecture de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy – 23 rue de Spring – Condordia, Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

Saint-Barthélemy :

Dépôt à la Chambre économique multi-professionnelle (CEM) 10 rue Oscar II – Gustavia
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 7h30 - 12h30 et de 13h00 – 16h30

N° DE DOSSIER

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Nom de l'association :

N° d'immatriculation (numéro SIRET, RNA...) :

Responsable à contacter :

Adresse :

Code postal Commune

N° de téléphone N° FAX : E-mail :

CARACTÉRISTIQUES DE L'ASSOCIATION

Description précise de la nature de l'activité et statut de l'association :

.....
.....
.....
.....
.....

Nombre de personnes travaillant pour l'association (préciser : salariés, bénévoles, mise à disposition de personnel...) :

Ressources totales de :

l'année n-1 (2016) :

l'année n (2017) :

prévisionnel 2018 :

DOMMAGES SUBIS À L'OCCASION DU SINISTREEN DATE DU

A - DOMMAGES SUBIS PAR LES ÉQUIPEMENTS DE L'ASSOCIATION

Les biens mobiliers sinistrés sont assurés : Oui

Non

*Je soussigné(e)....., exerçant les fonctions de
.....atteste que le dossier de demande d'aide est
complet.*

Date

Signature de l'agent et cachet du service